

## Programme doctoral en droit – séminaire annuel 2019

« Le droit et la prévention »

**Appel à candidatures**  
**à l’occasion du séminaire annuel**  
**pour les doctorant-e-s, chercheuses et chercheurs**  
**de Suisse occidentale**  
**qui se tiendra à Montreux les 24**  
**et 25 octobre 2019**  
***(date limite de soumission des projets : 28 février 2019)***

Sous la direction de :

Prof. Evelyne Schmid ([evelyne.schmid@unil.ch](mailto:evelyne.schmid@unil.ch))

Prof. Véronique Boillet ([veronique.boillet@unil.ch](mailto:veronique.boillet@unil.ch)), Prof. Ariane Morin ([ariane.morin@unil.ch](mailto:ariane.morin@unil.ch)), Prof. Andreas Ziegler ([andreas.ziegler@unil.ch](mailto:andreas.ziegler@unil.ch))

## « Le droit et la prévention »

Aujourd'hui, nous attendons de l'État et de la communauté internationale qu'ils minimisent activement certains risques en veillant par exemple à ce que nous puissions bénéficier de la meilleure protection possible contre les dangers, à ce que le renouvellement des ressources naturelles soit garanti ou à ce que l'économie, les marchés financiers ou les infrastructures (physiques ou informatiques) fonctionnent en tout temps. Alors que la prévention des crimes ou du terrorisme a permis de justifier des modifications législatives et des pratiques liées à la surveillance ou la détention, les mesures internationales, étatiques ou individuelles nécessaires pour protéger l'environnement, par exemple, peinent à s'imposer, malgré les connaissances scientifiques sur les risques connus ou suspectés.

L'idée que le droit utilise divers moyens pour ancrer le principe de prévention (ou de précaution) dans le système juridique et le mettre en œuvre dans la réalité sociale est admis depuis de nombreuses années. Certains parlent d'une « course folle à la prévention » ou d'une « prévention ad nauseam » qui mettrait en danger un système juridique libéral. A l'inverse, d'autres se plaignent du manque de réflexion à long – voire très long – terme et critiquent par exemple les politiques d'asphaltage, trop souvent poursuivies au détriment des obligations positives des États envers les groupes particulièrement vulnérables ou sans que ne soient pris en compte les intérêts non-anthropocentriques. Au niveau international, il existe des normes et des réflexions pour la prévention des conflits, des atrocités ou des catastrophes, mais peu de structures institutionnelles sont susceptibles d'agir de manière préventive.

La question de la prévention embrasse tous les domaines du droit public et privé et soulève des questions délicates tant au niveau de la justification des mesures qu'elle impose que leur mise en œuvre. On pensera par ex. au contrôle préventif de la conformité à la Constitution, à la question de la régulation des processus fondés sur des algorithmes ou la diffusion de fausses informations en matière référendaire et électorale, à la prévention dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte, ou encore aux conséquences que la violation d'un devoir de précaution peut entraîner en matière de responsabilité contractuelle ou délictuelle.

Dans le cadre du séminaire annuel 2019, il s'agira de se pencher sur le rôle, le potentiel, l'utilité et les limites du droit en matière de prévention. Nous invitons chaleureusement les doctorant-e-s ainsi que les chercheuses et les chercheurs postdoctoraux à présenter une contribution sur le thème de la prévention, dans tous les domaines de la recherche en droit. Les candidat-e-s sélectionnés seront invité-e-s à présenter leur contribution lors de la tenue du séminaire les 24 et 25 octobre 2019 et à échanger avec les participants sur les différents thèmes abordés.

Les auteur-e-s seront soutenus par les organisateur-e-s dans leurs démarches en vue de soumettre leurs articles soit au comité de lecture de la revue *ex ante* ([www.ex-ante.ch](http://www.ex-ante.ch), disponible sur Swisslex) ou à une revue (nationale ou internationale) ou un blog de leur choix.

Les personnes intéressées à participer sont priées de soumettre leur projet (3000 caractères max.), accompagné d'un CV, et du nom de leur directrice ou directeur de thèse ainsi que de leur Université, jusqu'au 28 février 2019, à Madame Karametaxas ([droit@cuso.ch](mailto:droit@cuso.ch)). Les projets, ainsi que les contributions, peuvent être rédigés en français, anglais, allemand ou italien. La langue de communication lors du séminaire sera le français.

Les contributions écrites (qui ne devront pas excéder 8000 mots, notes de bas de page comprises) devront être remises aux organisateurs du séminaire d'ici au 1er octobre 2019.

Nous tenons d'ores et déjà à remercier la CUSO pour sa contribution financière, qui couvrira l'essentiel, voire la totalité des frais de participation des doctorants romands à ce séminaire.

**Échéances**

<b>Date limite de dépôt des candidatures :</b>	<b>28 février 2019 (droit@cuso.ch)</b>
Sélection et acceptation des participants :	Fin mars 2019
Date limite d'annonce auprès de la revue <i>ex ante</i> si vous souhaitez soumettre votre article pour l'évaluation (peer-review) :	Printemps 2019 (des informations plus détaillées suivront)
Date limite de la soumission des articles presque finaux pour ceux et celles qui visent une publication dans une édition thématique de la revue <i>ex ante</i>	31 juillet 2019 (des informations plus détaillées suivront)
Soumission des contributions aux organisateurs du séminaire annuel :	10 octobre 2019
<b>Dates du séminaire :</b>	<b>24-25 octobre 2019</b>
Publication de l'édition thématique de la revue <i>ex ante</i> sur la prévention	Hiver 2019
Publications individuelles	Selon vos préférences personnelles